

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1500

présenté par

M. Vercamer, M. Bournazel, M. Christophe, Mme de La Raudière, M. Demilly, M. Favenneec
Becot, Mme Firmin Le Bodo, M. Ledoux, Mme Magnier, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen,
Mme Sanquer et M. Zumkeller

ARTICLE 19

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« 1° bis D'assurer le financement des actions de formation nécessaires au développement de nouveaux métiers dans les filières émergentes ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les opérateurs de compétence doivent pouvoir apporter leur appui au financement des besoins des filières ou branches professionnelles émergentes.